



---

# ENTRE BRÉSIL ET GUYANE FRANÇAISE (XVII<sup>E</sup>-XIX<sup>E</sup> SIÈCLE), FRONTIÈRES OU CONFINS ?

---

*Marc PAVÉ<sup>1</sup>*

La frontière entre le Brésil et la Guyane est à l'heure actuelle objet de questionnements de la part des géographes français et brésiliens, en particulier dans ses conséquences sur les deux territoires. Les débats s'articulent autour de la question du « comment ? » de ce tracé, à savoir de ce qu'il entraîne de ses deux côtés. Les réponses apportées évaluent jusqu'à quel point et à quel rythme autour de la frontière, la « marge » française (à l'Est d'un territoire, lui-même dans la périphérie de la France) et la « marge » brésilienne (à l'Ouest d'un État fédéré faisant partie lui aussi d'une périphérie dont le centre est constitué par les lieux de commandements brésiliens) tendent à devenir ensemble une « interface », à savoir un espace de transitions et d'échanges entre les deux contrées (Lézy, 2000, Boudoux d'hautefeuille, 2012, Granger, 2012). Les réflexions les plus actuelles en géographie proposent parfois d'autres approches, centrées davantage sur la résolution du Contesté franco-brésilien au tournant du siècle, puis sur les délimitations des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles (Reitel, 2004, Arbaret-Schulz *et al.*, 2008, Ferretti, 2014, Thery, 2015, Dejouhanet *et al.*, 2020, Dejouhanet *et al.*, 2021). Surtout pourrait-on se demander pour la période étudiée ici ce qu'a pu signifier concrètement que ces territoires aient pu être des « marges » – et le soient parfois encore. Nous établirons donc un historique de la question en traitant successivement de trois périodes : entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et 1713, année où est évoquée pour la première fois dans un traité majeur la limite entre la Guyane française et la colonie portugaise du Maranhão et du Gran Para, alors administrativement séparée du reste du Brésil ; entre 1713 et 1802 lorsque s'ouvre une nouvelle période politique où persistent des doutes (sans grandes conséquences ?) sur la souveraineté de la portion

---

1. Professeur, Professeur CPGE, Cayenne, marc.pave@wanadoo.fr

<https://doi.org/10.54695/pal.119.225>

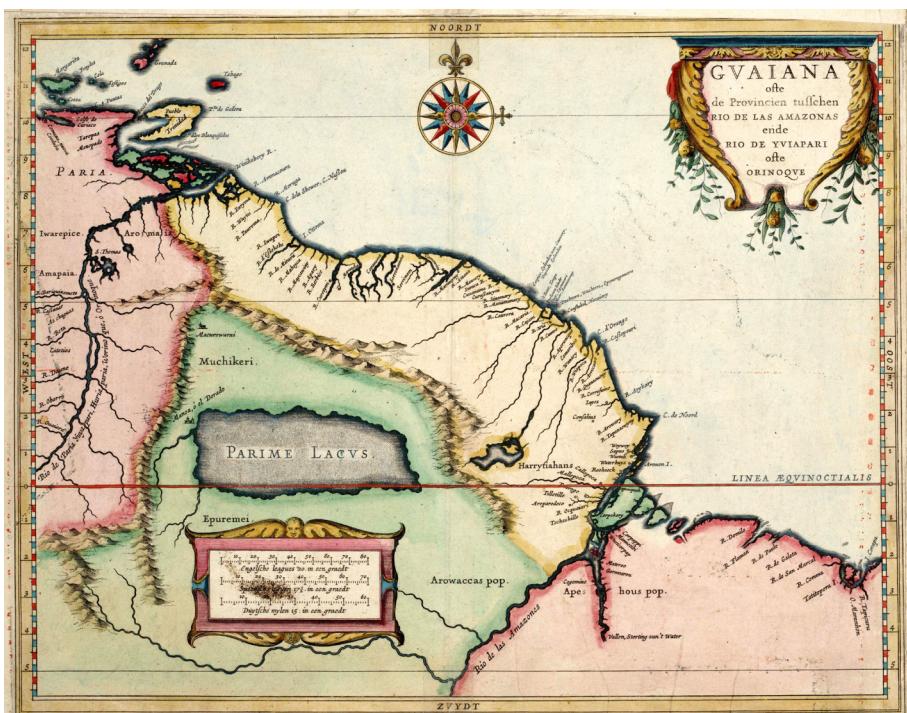


du territoire délimitée par le fleuve Oyapock et l’Araguari, voire jusqu’à l’Amazone. Enfin, durant tout la XIX<sup>e</sup> siècle, une polémique récurrente concerne le statut du Contesté franco-brésilien, qui ne trouve une forme de règlement qu’en 1900, avec l’arbitrage définitif du Conseil fédéral suisse en faveur des revendications brésiliennes. Encore faut-il savoir qui vit et qui fait quoi dans cette « marge » qui n’est pas un no man’s land et dans laquelle on peut ajouter parfois des parties importantes de la Guyane française. Des gens y vivent et se déplacent, favorisés ou gênés par l’absence de souveraineté claire. L’ampleur des territoires concernés mènera à discuter de la notion même de marge, confrontée à celle de confins.

### I. DE LA FIN DU XVI<sup>E</sup> SIÈCLE À 1713 : UNE FRONTIÈRE ? QUELLE FRONTIÈRE ?

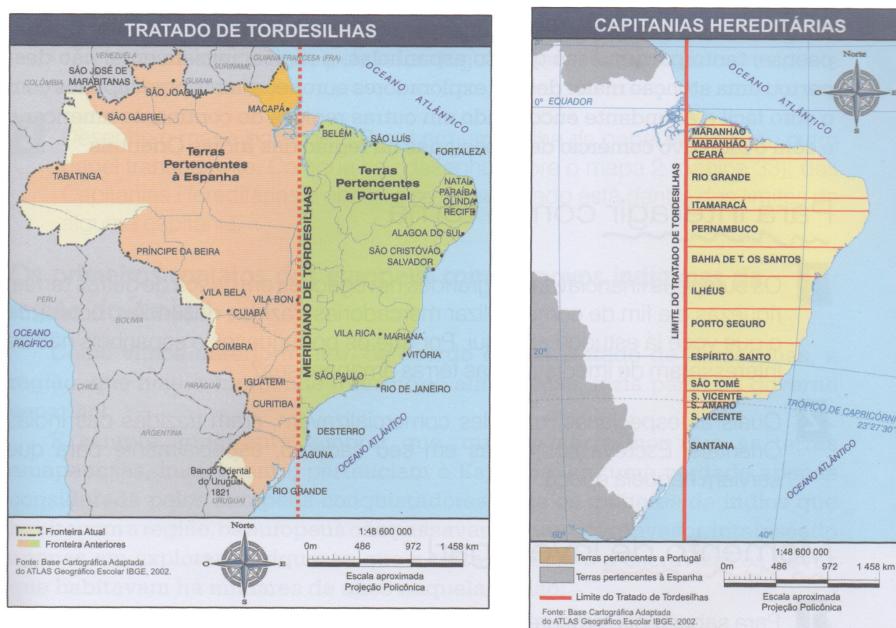
Il est légitime de situer à la fin de la guerre de Trente Ans et aux traités qui s’ensuivent (traités de Westphalie, 1648) le commencement du « système westphalien » qui modèlerait durablement les relations internationales. En particulier il établirait que les États souverains seraient les seuls protagonistes possibles dans le droit international. Leur souveraineté s’établirait pleinement sur des territoires nécessitant des délimitations précises donc linéaires, à savoir les frontières entre pays telles que nous les connaissons de nos jours. Cependant, deux pesanteurs limitent les initiatives ultérieures de délimitations, au moins jusqu’au milieu voire jusqu’à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. D’une part, les tracés cartographiques manquent parfois de précisions, et surtout d’autre part, dans un contexte postféodal, les statuts de certains territoires sont difficiles à établir. Il faut retrouver dans la complexité des suzerainetés, des échanges de terres, des traités, des formes de possessions du sol et de monopoles des droits sur les personnes quels propriétaires, seigneurs, ou les deux sont les véritables détenteurs et par-là même, quel monarque. Ainsi, la France installe progressivement et parfois avec difficultés des postes de douanes aux limites du royaume durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui à l’époque est aussi voire plus ardu que de délimiter les territoires séparés par les douanes intérieures, abolies définitivement en 1790. Il reste même compliqué de déterminer qui est étranger et qui ne l’est pas (Beaurepaire *et al.*, 2010).

Le processus de colonisation de l’Amérique donne lieu à des difficultés encore plus importantes de délimitations, à peu près impossibles à faire jusqu’en 1713 concernant la frontière entre possessions françaises et portugaises de la « Guyane ». Ce terme désigne dès le XVI<sup>e</sup> siècle l’ensemble des territoires entre l’Océan Atlantique, l’Amazone et l’Oyapock (Lézy, 2000) (cf document 1).



Document 1 : Carte de Hessel Gerritsz (1625).

Du côté brésilien, on évoque la « Guyane portugaise » puis la « Guyane brésilienne » au moins jusqu'aux années 1950. Les difficultés de délimitations en ces endroits tiennent certes comme en Europe aux problèmes pour conceptualiser et établir des tracés précis mais elles découlent davantage des difficultés de se rendre sur place pour établir des tracés fiables, aux difficultés à faire respecter ce qui aurait été décidé et plus encore aux ambiguïtés du droit international en la matière, persistantes au moins jusqu'en 1713. Les tracés établis par le traité de Tordesillas (1494) limiteraient l'expansion portugaise vers l'Ouest aux bouches de l'Amazone (cf document 2). De son côté, l'Espagne s'implique peu sur le littoral de « Guyane ». Par conséquent, Français, Anglais et Hollandais s'y installent d'abord d'une manière provisoire au XVI<sup>e</sup> et dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle avec des camps aux embouchures de fleuves affectés au commerce et de petits villages de colons sans avenir. Cela débouche parfois sur des affrontements avec les Espagnols qui en 1616 fondent Présépio devenue portugaise ensuite sous le nom de Belem (Morais *et al.*, 1999).



Document 2 : Soares M. A., Rodrigues M. E. Brito, 2008. *Amapá : vivendo a nossa historia*, Curitiba : Base Editoria, 33.

Ensuite, les implantations sont plus durables, résultant d'abord de l'implication limitée des Portugais à l'Ouest de l'Amazone, leur objectif étant de conserver le monopole de l'accès au grand fleuve, ainsi que des renonciations françaises, anglaises puis hollandaises de s'installer plus à l'Est. Ainsi, les Français s'installent définitivement à Cayenne à partir de 1664. Les Portugais fondent en 1687 la forteresse Santo Antonio puis en 1765 São José de Macapa (Soares *et al.*, 2008). Les rapports des forces concrets tracent des limites de facto. Par exemple, les Portugais peuvent à peu près contrôler le littoral du Brésil jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (sans tenir compte de l'intermédiaire du « Brésil hollandais » de 1630 à 1654) mais non pas gêner les autres puissances au Nord de l'Amazone. Dans cette région, les nouveaux occupants d'un territoire se réclament du principe *res nullius primo occupanti*, à savoir que le premier (européen !) s'installant sur un territoire ultramarin peut légitimement le dominer puisqu'avant lui il n'aurait appartenu à personne. Ce qui n'empêche pas les gains et les pertes à la suite des guerres. Il s'agit donc moins jusqu'en 1713, entre France et Portugal, de délimiter des frontières avec précisions que d'établir des têtes de ponts, des fortins et des comptoirs fortifiés afin de dominer les environs. Il faut être présent avant les autres et ne pas se faire déloger. Cependant, le territoire dominé autour du point d'ancrage est d'une taille limitée à quelques kilomètres ou dizaines de kilomètres de rayons. Il en va ainsi par exemple des plantations installées autour de Cayenne dans la période. Au-delà commencent des espaces de confins, à savoir ces parties



d'un territoire formant sa limite extrême et où commence un territoire immédiatement voisin. Mais quels sont ces « territoires voisins » ? Les colonisations françaises et portugaises consistent en des archipels de points littoraux aux relations complexes reliés parfois entre eux par du cabotage et vers l'intérieur, par des cours d'eaux, à des missions religieuses. Aux explorateurs spiritains (Huyghe-Belrose, 1990) succèdent des jésuites créant des implantations permanentes.

Les autres territoires sont alors détenus et parcourus par les peuples amérindiens locaux. Ceux-ci ont leurs propres confins, qui commencent à proximité du village, espaces forestiers ou plus rarement de savanes, en même temps utiles et inquiétants, peu rassurants, où les esprits et les éléments peuvent être avantageux ou malfaisants selon les comportements que l'on y adopte. Dans ce contexte, évoquer des frontières entre Guyane Française et Brésil (ou colonie du Gran Para et du Maranhão) ne fait guère sens, dans les représentations comme dans les faits. Il s'agit bien de confins plutôt que de marges : au fond, les deux Guyanes sont presque entièrement des marges, avec comme « confins » la partie à la fois « utile » et mal contrôlée. De quels espaces s'agirait-il exactement ? Surtout des voies terrestres et fluviales de circulations fréquemment empruntées. Jusqu'en 1713, les confins des Français et des Portugais sont les réseaux de circulation partant des points d'installations permanentes du littoral envers des points secondaires littoraux et intérieurs (missions, voire peuples amérindiens « amis »).



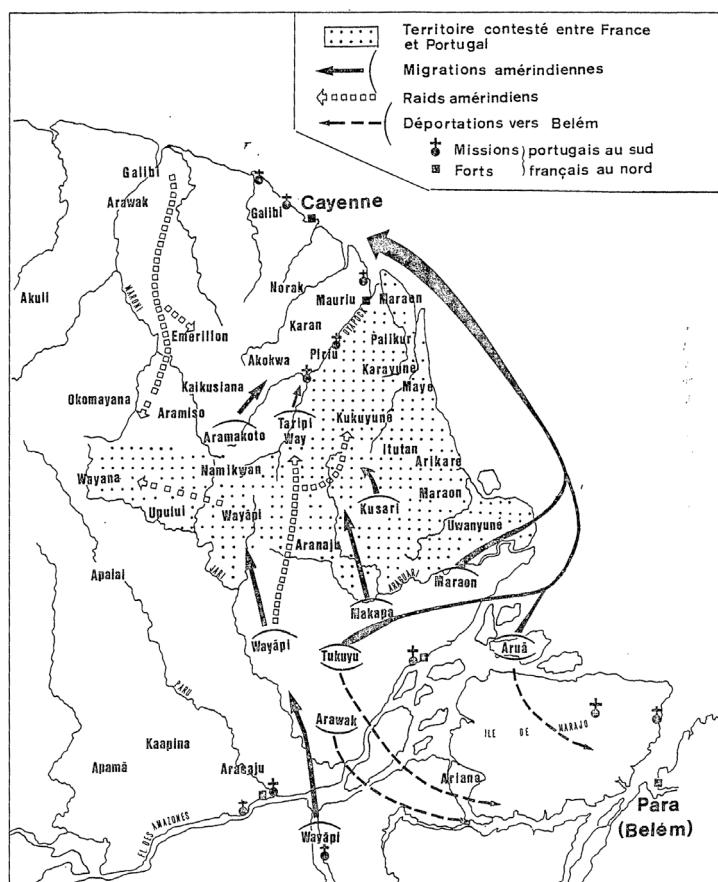
## II. DE 1713 À 1802 : UNE FRONTIÈRE, POUR QUOI FAIRE ?

Vu la volonté de leurs rédacteurs de tracer une véritable ligne de séparation entre possessions françaises et portugaises, les articles 8 et 12 du second traité d'Utrecht (juillet 1713) établissent que les Portugais possèderaient les terres entre la « rivière des Amazones » et « la rivière de Japoc ou Vincent Pinson », ce dernier cours d'eau devant délimiter les souverainetés des deux États. Alors que la dénomination désignant le fleuve Amazone ne fait guère de doute, la seconde prête à davantage d'ambiguïtés. Vincent Pinzon, ancien compagnon d'expédition de Christophe Colomb a découvert le fleuve Amazone en 1500, ce qui n'aide guère pour déterminer la localisation exacte de l'autre cours d'eau censé porter son nom, qu'il a alors en partie exploré en parcourant le trajet littoral entre Amazone et Orénoque. Il s'agirait probablement de l'Oiapoque (Santos, 2003). Les ambiguïtés persistantes expliquent que les Français en position de force obtiennent lors du traité de Badajoz (1801) puis d'Amiens (1802) la reconnaissance de la frontière de l'Araguari plus au Sud.





### LES AMÉRINDIENS DU CONTESTÉ ET DE LA GUYANE (1700-1750)



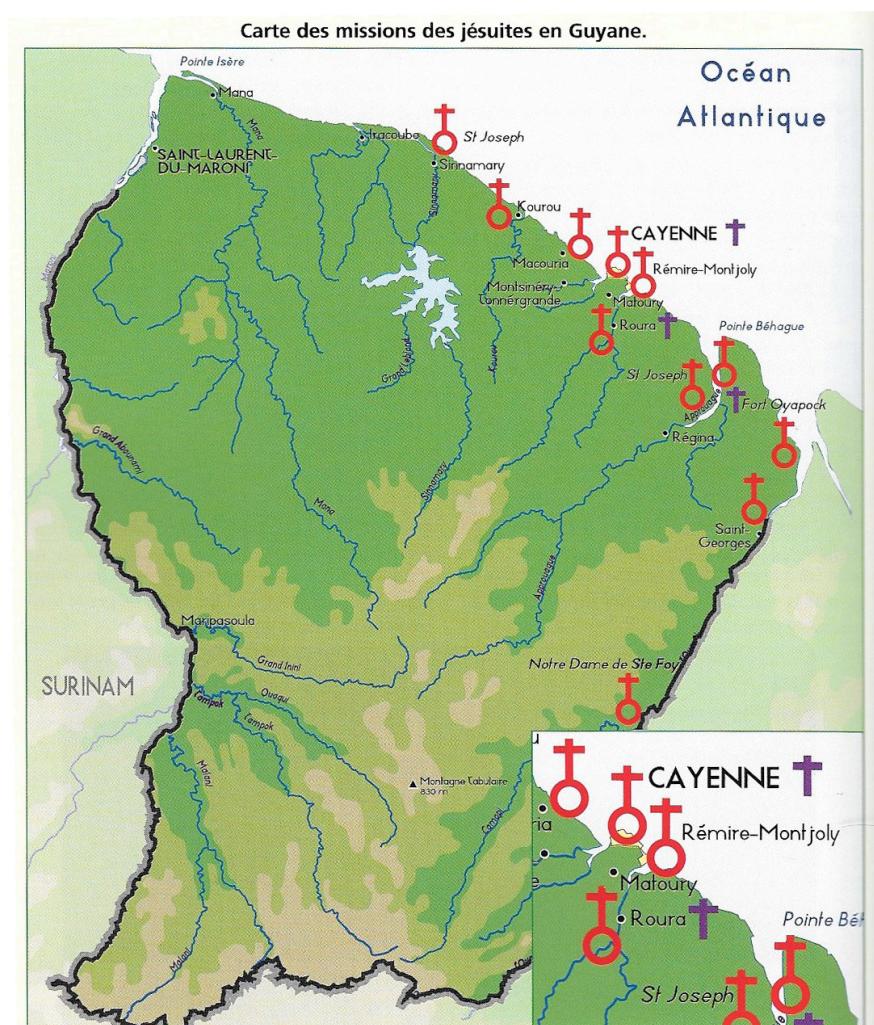
Document 3 : Grenant P., Grenant F., 1997. *L'Occupation amérindienne, ethnoarchéologie, ethnohistoire*, In : *L'Archéologie en Guyane*, 1997. Ministère de la Culture / Éditions APPAAG, 67.

Mais même en s'accordant sur l'une ou l'autre limite, cela n'aurait guère d'effet sur place pour tracer des frontières. Ni le Portugal, ni la France n'ont les moyens d'entretenir une colonisation massive qui permettrait d'augmenter la taille du territoire effectivement occupé sur place. Même l'implantation sur le littoral reste discontinue. L'Amapa et la Guyane française dans leurs frontières actuelles connaissent alors surtout des transformations démographiques et culturelles chez les peuples autochtones (cf. document 3). Dans les tentatives mutuelles de manipulations, les Amérindiens n'ont plus l'initiative sur les Européens. Des migrations et des guerres multiples sont d'abord suscitées par les Portugais contre



les Français ou bien contre les peuples amis des Français, ou bien pour s'emparer d'esclaves. Dans ce dernier cas, les Portugais, coutumiers de ce genre de politique dans le reste du Bassin Amazonien, s'allient avec les uns contre les autres, à savoir avec les Wayãpis venus du Xingu et remontant le Jari pour combattre et asservir d'autres peuples au Sud de l'actuelle Guyane française, en particulier les Wayanas (Grenant 1997, Grenant 1999). D'une manière similaire, les Hollandais arment les Galibis (actuels Kaliñas) pour attaquer d'autres peuples en assez bonne entente avec les Français. Ainsi, loin de former des frontières, les cours d'eaux sont surtout des voies de passage permettant d'explorer, de trafiquer et de combattre. Dans le Sud de l'Amapa, certains peuples hostiles aux Portugais sont déportés vers le Para et Belém. Ainsi, frappés par les maladies, les regroupements dans les missions jésuites françaises (cf. document 4) et portugaises, par les exactions de soldats, de commerçants et d'aventuriers, par les guerres intestines, les populations s'effondrent au rythme des prises de contacts avec les Européens. Cet effondrement est rapide sur le littoral de l'Amazone au Maroni, variable et progressive dans l'hinterland. Ainsi, évoquer des « frontières » entre colonies françaises et colonies portugaises, entre les Européens et les Amérindiens, entre les peuples amérindiens relèverait presque d'un non-sens. Cela est toujours évoqué dans les configurations les plus récentes : « Pour les peuples amérindiens, les fleuves loin d'être des ruptures, sont des axes de transport qui structurent de rive à rive, des bassins de vie plus ou moins étendus » (Letniowska-Swiat *et al.*, 2021) ; « le fleuve Oyapock (...) constitue pour les peuples indigènes waiãpis, tekos, palikurs et kaliñas ainsi que les communautés vivant de part et d'autre, davantage une voie de circulation qu'une barrière, et il n'entrave pas en temps normal la circulation de migrants cherchant à passer illégalement en Guyane » (Granger *et al.*, 2021).





Document 5 : Bernard Montabo, *Le Grand Livre de l'histoire de la Guyane*, volume 1, Orphie, 2004, 150.

La souveraineté des Français s'étend un peu avec l'extension relative des plantations, mais dans des proportions limitées, en gros l'île de Cayenne et plusieurs points plus isolés sur le littoral (Mam Lam Fouck, 2002, Polderman, 2004, Mam Lam Fouck *et al.*, 2013) (cf. document 5). En témoigne en particulier la présence non pas des peuples marrons constitués d'anciens esclaves évadés des plantations hollandaises et encore localisés en Guyane hollandaise et sur les rives du Maroni (Moomou, 2013), mais de petits groupes d'esclaves évadés résidant à quelques kilomètres ou dizaines de kilomètres des plantations françaises. Du côté portugais, la souveraineté portugaise concerne bien Belém et ses alentours, mais elle décroît vite dans



l’Amapa, réduite à un fort à Macapa et à des territoires sillonnés par des expéditions militaires. La tentative d’implantation à Nova Mazagão par 340 familles commencée en 1773 s’achève en 1783 (Vidal, 2005). Surtout, la présence à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle d’au moins six quilombolas composés d’esclaves en fuite, comme à Curiau et à Cunani, témoigne des limites de la domination portugaise (Silva *et al.*, 2004). Des deux côtés, on entend prouver une implantation territoriale la plus étendue possible mais, faute de moyens suffisants, on s’efforce surtout de gêner l’autre. L’Est de la Guyane et l’ensemble du Contesté sont sans frontière, constituant des confins où l’on s’affronte. Les périodes de la Révolution (1789-1799) puis du Consulat (1799-1804) connaissent un face à face militaire entre le Portugal et la France, patent dès 1793. Encore limité dans ses effets lorsque les affrontements sont maritimes, le conflit devient critique pour le Portugal dès lors que l’Espagne devenue alliée de la France lui déclare la guerre. La « guerre des Oranges » (1801) débouche sur les traités de Badajoz entre Espagne et Portugal puis de Madrid entre Portugal et France où l’Araguari devient la limite entre les deux colonies (1801). Cela est confirmé par le traité d’Amiens l’année suivante. Mais qu’est-ce que cela signifie alors concrètement sur place ? Il s’agit alors « en creux » d’interdire l’accès aux Portugais de la partie de territoire faisant désormais partie en théorie de la Guyane française. Mais cette frontière de l’Araguari n’acquiert de valeur réelle ni dans les faits, ni dans le droit.

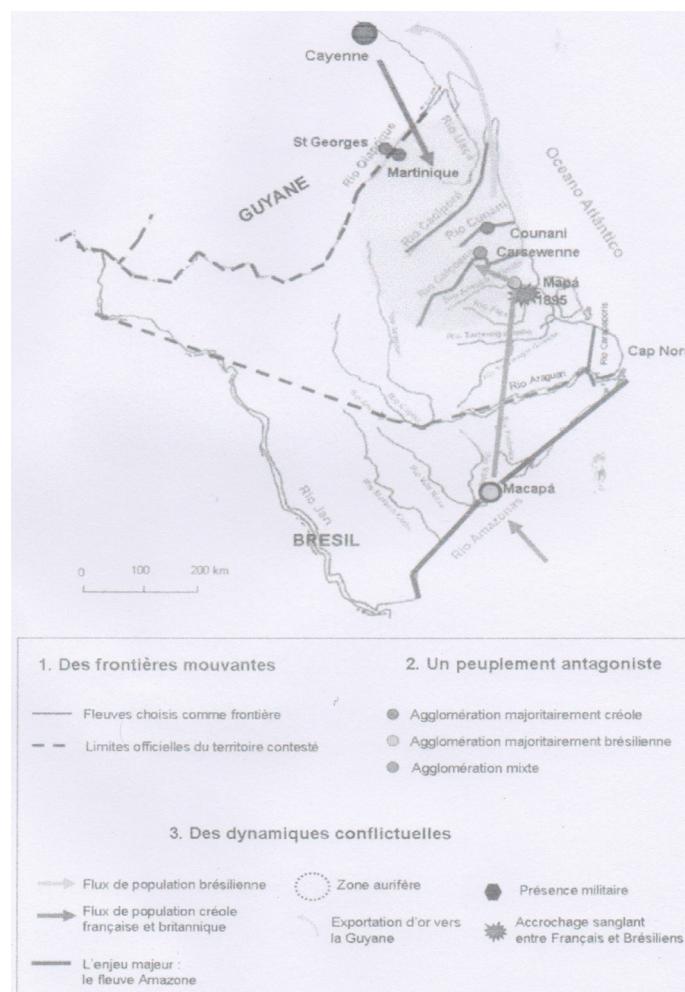
### III. DE 1802 À 1900 : OÙ PLACER LA FRONTIÈRE ?

Après 1802 s’ouvre une période d’incertitudes pondérées par le fait que la question de la frontière entre France et Portugal puis entre France et Brésil reste périphérique dans la géographie et la géopolitique des pays concernés. Cependant, à la fin du siècle, elle met en opposition deux nationalismes dont il faudra comprendre les ressorts à ce sujet, jusqu’au règlement final *de jure et de facto* de la délimitation de la frontière. Mais qu’est ce que cela entraînerait concrètement durant le XIX<sup>e</sup> siècle en Guyane française et dans le Contesté ?

La monarchie portugaise réfugiée au Brésil suite à l’invasion du Portugal par les troupes de Napoléon décide en 1809 d’envahir et d’occuper la Guyane française, c’est-à-dire les parties les plus peuplées du littoral. C’est une réussite, en raison des faibles effectifs militaires français sur place, de l’instabilité de la colonie et de la maîtrise britannique des voies maritimes. Les Portugais remportent une victoire symbolique sur l’ennemi français et entendent aussi négocier à l’avenir l’annulation du traité d’Amiens à propos des frontières de la colonie française (Cardoso, 1999, Granger, 2011) (cf. document 5). À la suite des Actes du Congrès de Vienne en 1815, la Portugal quitte en 1817 la Guyane « jusqu’à la rivière d’Oyapock » mais le même traité reporte sine die « la fixation définitive des limites des Guyanes Portugaise et française » (article 107). Dès que le Brésil acquiert son indépendance en 1822, la France revendique de nouveau la frontière de l’Araguari au nom du traité d’Amiens. Le territoire du Contesté – entre Oyapock et Araguari – est alors peu fréquenté



par les deux pays. Profitant de la révolte de la *Cabanagem*, les Français tentent de s'implanter militairement à proximité d'Amapa en 1840. Les Portugais érigent leur propre fort sur l'Araguari puis une médiation anglaise débouche sur l'abandon des deux fortifications. La question revient à l'ordre du jour au rythme des négociations épisodiques et sans lendemain entre les deux pays. En 1855-1856 l'empereur Napoléon III rejette les propositions brésiliennes de partage définitif de la région (Santos, 1994). Ce territoire demeure donc neutralisé, sous la forme d'un pseudo-condominium avec comme représentants un Français résidant à Cayenne et un Brésilien à Belém. Sur place, des leaders plus ou moins autoproclamés exercent parfois leur autorité. Le chef lieu théorique est Espírito Santo do Amapa, près d'Oiapoque.



Document 5 : Granger S., 2011. Le Contesté franco-brésilien : enjeux et conséquences d'un conflit oublié entre la France et le Brésil. In: *Outre-mer*, 98, 162.



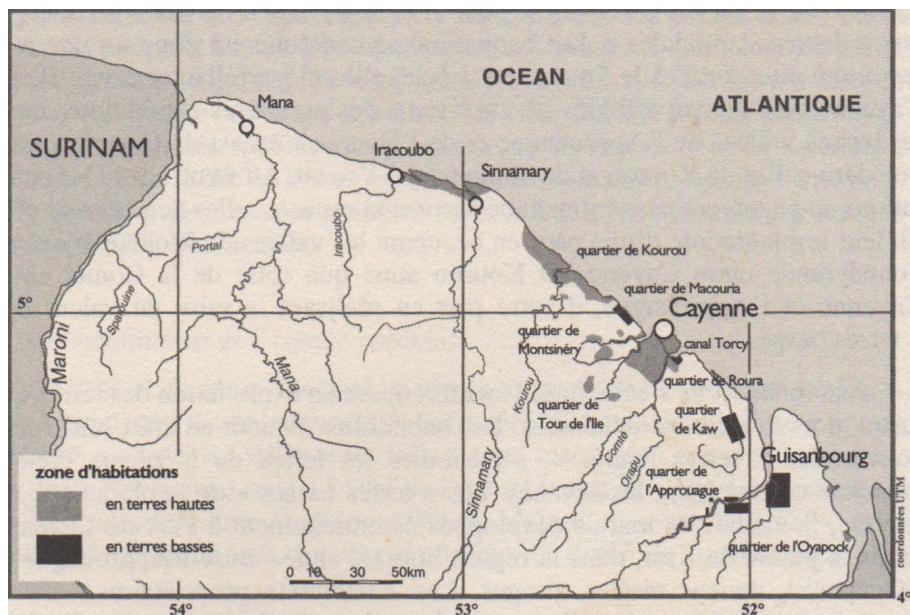
Mais les véritables enjeux du côté français ne résident pas dans la volonté d'un renforcement de la souveraineté territoriale, déjà limitée en Guyane à son littoral – et encore. Dans la période esclavagiste de 1802 à 1848 le marronnage est d'importance croissante, les campements d'esclaves évadés restant relativement proches des plantations sans qu'il soit aisé de retrouver les fugitifs. Ainsi, l'esclave Pompée échappe pendant vingt ans à ses poursuivants pour être en définitive capturé, puis gracié (Ebion *et al.*, 2014). Les forêts, les savanes et les marécages du Contesté intéressent moins que la possibilité d'accès à l'Amazone par l'un quelconque de ses affluents, en l'occurrence l'Araguari. Du côté brésilien, la perspective est différente. La reconnaissance des frontières fait partie intégrante de l'idée nationale. L'important est d'abord de délimiter un territoire – donc de s'accorder avec ses voisins ou de les affronter – puis de traiter séparément la question des usages.



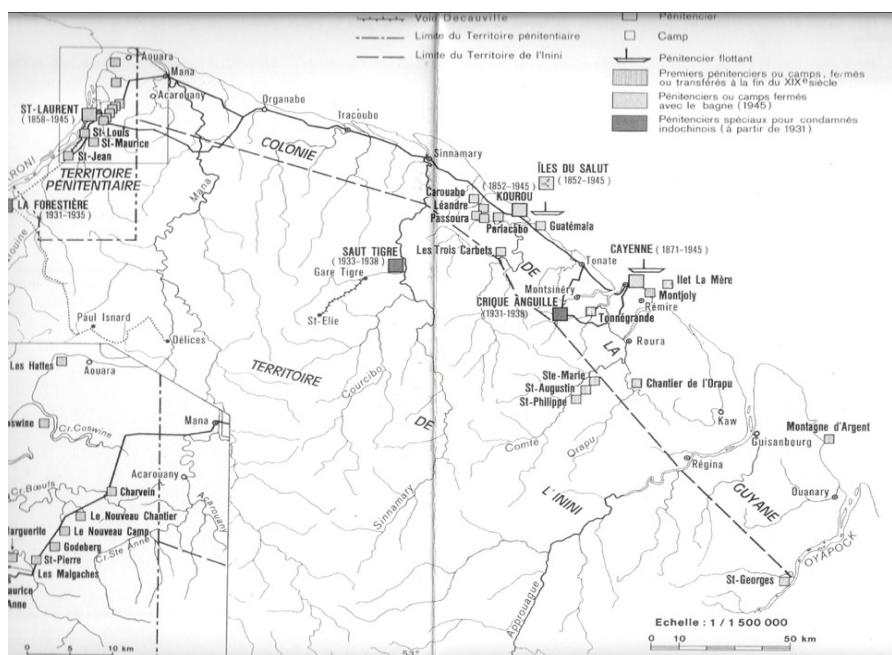
Document 6 : Bernard Montabo, *Le Grand Livre de l'histoire de la Guyane*, volume 2, *Orphie*, 2004, 408.



Dans ce contexte, le Contesté est fréquenté par des aventuriers de toutes sortes et parfois par des esclaves en fuite. Dans le même temps, l'intérieur guyanais est parcouru depuis la découverte de l'or en 1855 par de nombreux orpailleurs venus des Antilles et de la Guyane (Montabo, 2004) (cf. document 6). L'État français étant propriétaire du sol, les orpailleurs doivent en théorie acheter leur parcelle de terrains. Dans les faits se mettent en place des réseaux d'approvisionnements de chercheurs d'or payant un loyer aux acheteurs des parcelles, ou pratiquant sans autorisation. Cette activité génère de nombreuses fraudes et violences sans que les pouvoirs publics français ne s'y opposent efficacement. Cela traduit la faible maîtrise du territoire guyanais par les Français, toujours réduite au littoral, et encore (cf. document 7). L'implantation du centre pénitentiaire à partir de 1855 entraîne la mise en place d'un archipel de petites implantations pénales sur le rivage et à proximité des grands fleuves, en particulier à Saint-Laurent du Maroni (Zonzon *et al.*, 2004) (cf. document 8). Mais cette intervention d'un nouveau protagoniste (l'administration pénitentiaire) doté de pouvoirs importants face au gouverneur de Guyane n'améliore pas vraiment la maîtrise du territoire. Les travaux forcés ont des effets de « mise en valeur » très limités et la démographie reste anémique, tout cela maintenant la colonie dans le sous-développement : toujours moins de 50 000 habitants, et avec une mortalité toujours supérieure à la natalité jusqu'en 1950. A l'intérieur du territoire, le fait le plus marquant est l'arrivée des Wayâpis sur le haut Oyapok vers 1820 (Grenant, 1997). Ayant rompu leur alliance avec les Portugais qui souhaitaient les recruter dans leurs milices armées, ceux-ci prennent contact avec les Français et – avec difficultés – concluent la paix avec leurs ennemis Wayanas (Chapuis *et al.*, 2003) et les Noirs Marrons venus du Surinam, ayant tenté leur chance jusqu'à l'Oyapock. La population Wayâpi et celles des autres peuples de l'intérieur déclinent durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle surtout sous l'effet des maladies. Désormais, il ne reste plus que six peuples (Barret, 2004). Les pouvoirs publics français restent focalisés sur l'administration du littoral (Hurault, 1972). L'Église catholique avec les spiritains maintient sa volonté d'évangélisation (Mam Lam Fouck, 2001). Du côté du Contesté, les peuplements amérindiens et noirs marrons (quilombolas) sont parfois touchés aussi par le déclin démographique.



Document 7 : Mam Lam Fouck S., 2002. *La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation*, Ibis Rouge Éditions, Matoury, 32.



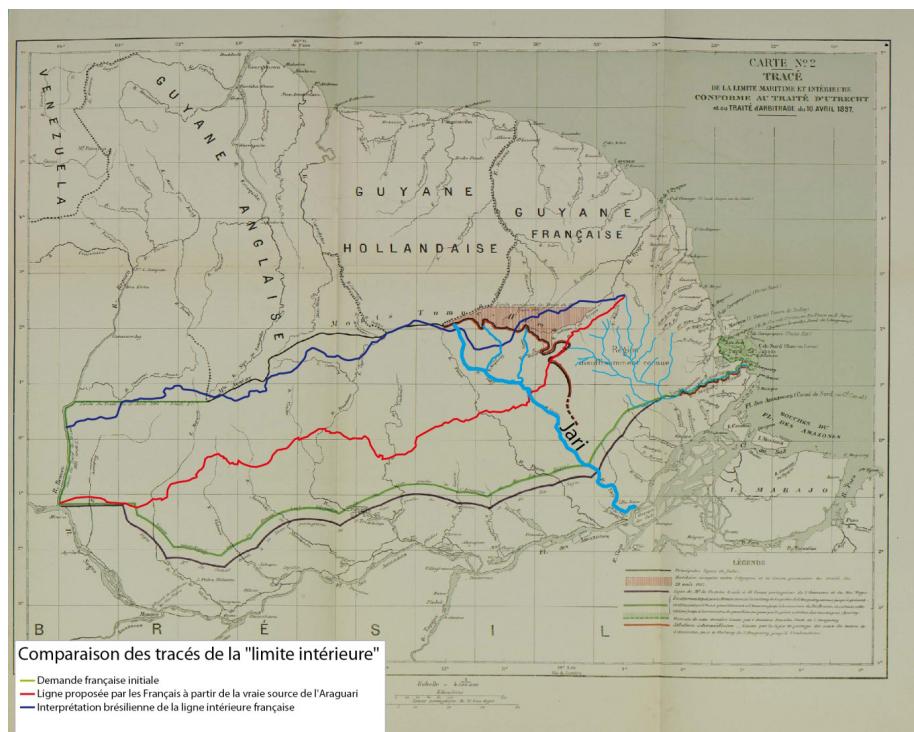
Document 8 : Jacqueline Zonzon, Antoine Prost. *Une colonie pénitentiaire. La Guyane de 1851 à 1946*, Cayenne : Archives départementales/CRDP Guyane, 20.



La situation du Contesté connaît à partir de 1886 des rebondissements décisifs. Cette année-là, Jules Gros, journaliste membre de la société de géographie de Paris, et les aventuriers Jean Guigues et Paul Quartier proclament la république indépendante de Counani devant épouser les frontières du Contesté. Il s'appuient en partie sur place sur le soutien de la population noire et métisse locale préférant l'administration française à celle du Brésil encore esclavagiste. Par-delà l'apparat (créations d'un drapeau, d'une devise, d'une monnaie, d'une présidence à vie, de décorations et de titres de noblesse), la fraude (vente d'actions de mines d'or inexistantes) et les dissensions entre les meneurs de cette république administrée souvent depuis des cafés parisiens contribuent à ce que l'expérience tourne court. Surtout, France et Brésil s'opposent à l'expérience dès la fin 1886. Les tentatives sur place jusque vers 1891 de faire vivre cette république fictive témoignent de deux réalités. D'une part, le Contesté ne possède ni finances, ni infrastructures, ni forces armées permettant de créer un destin spécifique. Mais d'autre part, ni la France, ni le Brésil ne peuvent exercer d'emprise significative sur ce territoire (Abbal, 2015).

La découverte d'or en 1895 à Carsewène suscite de nombreuses convoitises, avec l'arrivée d'orpailleurs surtout de Guyane et des Antilles et débouche au niveau international sur un accord entre France et Brésil, préconisant un arbitrage neutre devant décider définitivement de l'avenir de la région. La France revendique d'abord la région correspondant à presque toute l'ancienne Guyane portugaise entre Araguari, rio Branco et les mythiques Monts Tumuc-Humac (Hurault, 2000) (cf. document 9). En définitive, l'arbitrage est tout à fait favorable au Brésil, dont la diplomatie menée par le baron de Rio Branco est très rodée sur les fixations de frontières. En outre, malgré le soutien d'explorateurs comme Henri-Anatole Coudreau (Benoît, 1995) et l'aide appréciable du grand géographe Paul Vidal de la Blache (1901), les arguments français sont nettement plus fragiles que ceux des Brésiliens (Morais, 2006, 2009, Granger, 2011). Quoiqu'il en soit cette clarification durable de la frontière entre France et Brésil – confirmée par la délimitation précise ultérieure de la ligne de partage des eaux concernant le Sud de la Guyane – n'interrompt pas certaines tendances lourdes de l'histoire de la région concernant la situation de facto des territoires frontaliers.

Depuis les époques coloniales et durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle les souverainetés des États français et brésiliens restent très limitées quant aux territoires de Guyane et d'Amapa. Il ne s'agit pas simplement de « marges » car elles sont étendues : la Guyane française à elle seule fait la taille de l'Autriche ou du Portugal avec seulement 5 à 10% du territoire plus ou moins maîtrisés ; l'Amapa fait partie d'un vaste espace amazonien dominé d'une manière très inégale par le Portugal puis le Brésil. Il s'agirait donc plutôt de vastes confins. Ceux-ci ont une histoire faite de peuplements d'origines très diverses, de toutes sortes de commerces, de trafics et d'explorations, comme tous les confins peut-être. Et la maîtrise encore limitée des territoires par les pouvoirs publics des deux pays reste toujours d'actualité.



Document 9 : <https://lejournal.cnrs.fr/nos-blogs/le-blog-des-sept-borne/sept-huit-ou-onze-borne>

## BIBLIOGRAPHIE

- Abbal Odon, 2015. *Un rêve oublié entre Guyane et Brésil : la république de Counani*, Matoury : Ibis Rouge Editions.
- Arbaret-Schulz C., 2008. La question du continu et du discontinu à l'épreuve de la dimension technique des sociétés, In : Frédéric A., Génin A., (dir.), *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais. *L'Archéologie en Guyane*, 1997. Ministère de la Culture / Éditions APPAAG.
- Bahuchet S., Bley D., Pagezy H., Vernazza-Licht N. (éd.), 1999. *L'homme et la forêt tropicale*, Éditions De Bergier, Châteauneuf-de-Grasse, 223-235 (travaux de la société d'écologie humaine).
- Barret J. (dir.), 2004. *Atlas illustré de la Guyane*, IRD/IESG (rééd. 2008).
- Beaurepaire P.-Y., Pourchasse P. (dir.), 2010. *Les Circulations internationales en Europe, années 1680 – années 1780*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Benoît S., 2000. *Henri Anatole Coudreau, dernier explorateur français en Amazonie*, Paris : L'Harmattan.
- Boudoux d'Hautefeuille M., 2012. *Entre marge et interface, recompositions territoriales à la frontière franco-brésilienne (Guyane / Amapa)*, Thèse de doctorat de géographie, Université des Antilles et de la Guyane.





- Cardoso C. F., 1999. *La Guyane française 1715-1817. Aspects économiques et sociaux, contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique*, Ibis Rouge Éditions, Matoury.
- Chapuis J., Rivière H., 2003. *Wayana eitoponpë. (Une) histoire (orale) des Indiens Wayana*, Ibis Rouge Éditions, Matoury.
- Dejouhanet L., Nicolas T., Péné-Annette A., 2021, Introduction du dossier « Frontières et circulations dans les Guyanes », *Confins*, 51, (DOI : <https://doi.org/10.4000/confins.39464>).
- Dejouhanet L., Péné-Annette A., 2020, Délimiter les frontières, In : Nouchet L., Polidori M. (dir.), *Atlas critique de la Guyane*, CNRS Editions, Paris.
- Ebion S., Ho Fong Choy Choucoutou L., Latidine S., Zonzon J., 2014. *Les résistances à l'esclavage en Guyane XVIIe-XIXe siècles*, Matoury : Ibis Rouge Editions.
- Ferretti F., 2014, Ici commence le Brésil ! Géohistoire d'une frontière compliquée, *Echogéo*, 27 (DOI : 10.4000/echogeo.13763).
- Fréderic A., Génin A., (dir.), 2008. *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais.
- Granger S., 2011. Le Contesté franco-brésilien : enjeux et conséquences d'un conflit oublié entre la France et le Brésil. In: *Outre-mers*, 98, 157-177.
- Granger S., 2012. *La Guyane et le Brésil ou la quête d'intégration continentale d'un département français d'Amérique*, Thèse de doctorat de géographie, Université Paris III.
- Granger S., Vilhena Silva G. de, 2021 « Enjeux transfrontaliers en période de pandémie de la Covid-19 : le cas de la circulation sur l'Oyapock entre Guyane française et Brésil », *Confins*, 51 | 2021 (DOI : <https://doi.org/10.4000/confins.39468>).
- Grenant P., Grenant F., Ouhoud-Renoux F., 1999. Entre fleuve et forêt : stratégies adaptatives du peuplement wayapi depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. In : Bahuchet S., Bley D., Pagezy H., Vernazza-Licht N. (éd.). *L'homme et la forêt tropicale*, Éditions De Bergier, Châteauneuf-de-Grasse, 223-235 (travaux de la société d'écologie humaine).
- Grenant P., Grenant F., 1997. *L'Occupation amérindienne, ethnoarchéologie, ethnohistoire*, In : *L'Archéologie en Guyane*, 1997. Ministère de la Culture / Éditions APPAAG, 57-71.
- Hurault J.-M., 1972. *Français et Indiens en Guyane, 1604-1972*, Gallimard, Paris.
- Hurault J., 2000. « Montagnes mythiques : les Tumuc-Humac », *Cahiers d'Outre-Mer*, 53, n° 212, 367-392.
- Huyghe-Belrose V. (dir.), 1990. *Histoire de la Guyane. La Grande Encyclopédie de la Caraïbe, tome VII*, Sanoli, Pointe-à-Pitre.
- Letniowska-Swiat S., Morel V., 2021, Le bas-Oyapock : un fleuve, une frontière, des frontières ?, *Confins* (DOI : <https://doi.org/10.4000/confins.39365>)
- Lézy E., 2000. *Guyane, Guyanes. Une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone*, Belin, Paris.
- Mam Lam Fouck S., 2002. *La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation*, Ibis Rouge Éditions, Matoury.
- Mam Lam Fouck S., Anakesa A., 2013. *Nouvelle histoire de la Guyane*, Ibis Rouge Éditions, Matoury.





- Mam Lam Fouck S., Gonzalez Mendoza J., Adélaïde-Merlande J., Zonzon J., Alexandre R. (dir.), 2001. *Regards sur l'histoire de la Caraïbe. Des Guyanes aux Grandes Antilles*, Ibis Rouge Éditions, Cayenne.
- Montabo B., 2004. *Le Grand Livre de l'histoire de la Guyane*, Orphie, Saint-Denis (2 volumes).
- Moomou J., 2013. *Les Marrons Boni de Guyane, lutte et survie en logique coloniale (1712-1880)*, Ibis Rouge Éditions, Matoury.
- Morais P. D., 2006. *O Amapá na mira estrangeira : dos primórdios do lugar ao laudo suíço*, Macapá : JM Editora Gráfica.
- Morais, P. D., 2009. *História do Amapá – O passado é o espelho do presente*. Macapá: JM Editora Gráfica.
- Morais P. D., Santos do Rosario I., 1999. *Amapá : de Capitania a Território*, Macapá, JM Editora Gráfica.
- Nouchet L., Polidori M. (dir.), 2020. *Atlas critique de la Guyane*, CNRS Editions, Paris.
- Polderman M., 2004. *La Guyane française (1676-1763). Mise en place et évolution de la société coloniale, tensions et métissages*, Ibis Rouge Éditions, Matoury.
- Reitel B., 2004, « Frontière », *Hypergéo*.
- Santos F. Rodrigues dos, 1994. *História do Amapá*, Macapá : Valcan Ltda.
- Santos F. Rodrigues dos, 2003. *Amapá no século XV, rota de expedições de reconhecimento*, Bélem : Grafi Certa.
- Silva, S. Menezes da, 2004. *Curiaú : a resistência de um povo*, Macapá : Secretaria de Estado do Meio Ambiente.
- Soares M. A., Rodrigues M. E. Brito, 2008. *Amapá : vivendo a nossa historia*, Curitiba : Base Editoria.
- Théry H., 2015, À quoi sert la Guyane ?, *Outre-Terre* 2015/2, pp. 211-235 (DOI : 10.3917/oute1.043.0211).
- Vidal L., 2005. *Mazagão, la ville qui traverse l'Atlantique*, Paris : Flammarion.
- Vidal de La Blache P., 1901, « Le contesté franco-brésilien », *Annales de géographie*, n°49, notes et correspondance, pp. 68-70.
- Zonzon J., Prost A., 2004. *Une colonie pénitentiaire. La Guyane de 1851 à 1946*, Archives départementales/CRDP Guyane, Cayenne.



